



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, pour le 1^{er} exercice débutant le 1^{er} janvier 2023, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2022, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières à l'Hôtel de Ville, au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel.

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée **avant le 1^{er} mai 2023** ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
700, rue Montcalm
Saint-Joseph-de-Sorel (Québec)
J3R 1C9
- être complétée sur le formulaire *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière* disponible à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- être accompagnée, pour chaque unité d'évaluation, de la somme d'argent déterminée par règlement municipal et applicable pour ce genre de demande.

Donné à Saint-Joseph-de-Sorel, ce 23^{ième} jour de septembre 2022.

Le directeur général &
greffier-trésorier

Patrick Delisle, gma